



Direction générale ressources
Direction ressources humaines
Service carrière et paie
Unité CAP-CCP / Retraite

Reçu en Préfecture

Le 31 OCT. 2023

arrêté

Le Président du conseil départemental
de Loire-Atlantique

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

VU le comité technique du 27 avril 2020 ayant pour objet les lignes directrices de gestion des avancements de grade et promotions, et définition des ratios,

Considérant le comité technique du 4 octobre 2022 ajustant le dispositif des promotions internes,

SUR proposition de M. le Directeur général des services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les fonctionnaires suivants sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2023

- CATEGORIE A

Inscription sur liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial avec examen professionnel

Monsieur Mathieu HELIAS

Madame Laetitia NAUD

Inscription sur liste d'aptitude au grade d'emploi d'ingénieur territorial

Monsieur Benoît LECOMTE

ARTICLE 2 : le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu pour le caractère exécutoire

Le 31 OCT. 2023

La Chef du service carrière et paie
Rébecca GRELLIER

Nantes, le 26 OCT. 2023

P/Le Président du conseil départemental
La Directrice générale ressources

Clémence DURU